Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00596 Publié le 10 novembre 2026

Délibération n° DG-2026-DRHFP-0097 du 9 novembre 2026

portant habilitation du président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal du travail de Nouméa

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, et notamment son article 134 ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la requête introductive d'instance n° RG F 26/00117 enregistrée au greffe du tribunal du travail de Nouméa le 30 juillet 2026,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er : Le président du gouvernement est habilité à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal du travail de Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'affaire RG F 26/00117, « *Monsieur Jean-Yves Lerandy contre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie* ».

Article 2 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MILAKULO TUKUMULI